



octobre 2016

N° 6

La Feuille Verte

Informations de la commission du développement durable
et qualité de vie de la commune de Lully

SOMMAIRE

- ❖ **Nouvelles** p.1
 - de la commission
 - de la cabane vivante
- ❖ **Actions**
 - "Fenêtres de l'Avent" p.2
 - "La Bougeotte" p.2
 - revitalisation d'une haie p.3
- ❖ **On y était!**
 - journée Sey-Bôo-Lully p.4
- ❖ **"Trucs et astuces"**
 - allumer un feu sans fumée p.5
- ❖ **A vos agendas** p.8

BONNE LECTURE !

- de la Cabane Vivante

Hormis quelques spécimens faibles, la "cabane vivante", (sise devant l'école de Seiry) à bien passé l'été. Elle commence à se développer et Julien à remplacé les rejets qui n'avaient pas survécu à l'été.

Nous vous mettrons régulièrement des photos dans la Feuille Verte pour montrer son évolution.

NOUVELLES

- de la commission

Tout va bien. Nous continuons joyeusement à réfléchir et agir pour l'amélioration de la qualité de vie de notre commune.

Il reste encore une place pour une personne qui voudrait nous rejoindre.

Annoncez-vous!



ACTIONS

Fenêtres de l'Avent 2016



Pour ceux qui veulent profiter du plaisir de se rencontrer malgré le froid de l'hiver, de faire la connaissance de nouvelles personnes, ou même de faire une promenade aux flambeaux d'un village à l'autre, il est temps de penser aux fenêtres de l'Avent! Comme chaque année la première fenêtre est prévue le premier dimanche de l'Avent, soit dimanche 27 novembre. L'agenda des fenêtres sera mis dans votre boîte entre le 14 et le 20. Ne le jetez pas!

Les personnes intéressées à organiser une fenêtre devant chez elles, ou dans un endroit public de la commune, sont priées de s'inscrire jusqu'au 31 octobre, auprès de la commune ou d'Annie-Laure Wisard tél. 026 665 26 28 (soit par e-mail à commune@lully-fr.ch ou wisardwisard@bluewin.ch)
Merci de penser à indiquer vos dates préférées, ainsi que celles qui vous sont impossibles.

A bientôt!

ALW

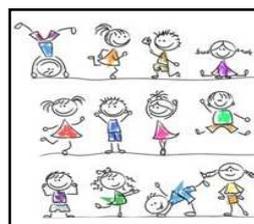
Ouverture de la salle de gym

Cet hiver, pour répondre à un souhait des enfants de la Commune, la salle de gym de la Colombière sera ouverte pour eux, à raison d'un dimanche après-midi par mois. Les enfants de 6 à 12 ans auront la possibilité de bouger, sauter et s'éclater de 14h00 à 17h00.

Différentes activités sportives et ludiques leur seront proposées.

Un courrier avec toutes les informations nécessaires sera prochainement envoyé aux parents des enfants concernés.

La bougeotte



Des aprèm's qui bougent

Nous nous réjouissons d'offrir cette opportunité aux enfants de la Commune et espérons qu'ils seront nombreux à en profiter.

JT

Revitalisation d'une haie

Contexte: Une vingtaine d'agriculteurs de Lully et environs (Seiry, Châtillon, Font) sont regroupés en association pour mettre en œuvre un projet de réseau agro-écologique. Ce projet, soutenu par la confédération par le biais des paiements directs, a pour but de promouvoir la biodiversité en milieu agricole. Les membres de ce projet s'engagent à mettre en place des mesures spécifiques dans le but de promouvoir des espèces animales ou végétales typiques des milieux agricoles mais qui souffrent de la dégradation de leur habitat.

Une des mesures concerne l'entretien des haies. Pour attirer un maximum d'espèces d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères, une haie doit comporter différentes essences végétales offrant une nourriture variée et abondante. La haie doit aussi présenter différentes strates (buisson, arbustes, arbres) et des structures telles que du bois mort, tas de branches, ou tas de pierres. Pour obtenir ce résultat, il faut appliquer une taille sélective, c'est à dire freiner les arbres à croissance rapide et peu intéressants du point de vue écologique (Frêne, Noisetier) afin de donner de l'espace aux arbustes à croissance lente et/ou très intéressants pour la faune (Aubépine, Merisier, Fusain, Troène, Viornes, etc).

Projet « haie champêtre »: La commune de Lully a décidé d'adopter les mêmes mesures que celles proposées aux agriculteurs du réseau agro-écologique sur la haie située à côté de l'école primaire, à Lully. Les enfants participeront à la revitalisation de ce biotope en replantant des buissons après l'abattage d'une partie de la haie par le service forestier. Par la suite, cette haie servira d'outil pédagogique grandeur nature pour sensibiliser les élèves à

l'importance de ce milieu vital pour la biodiversité locale.

Il est également prévu d'étiqueter les buissons à la manière d'un sentier botanique.

Liste des arbres et buissons présents dans la haie le 22 septembre 2016:

- Frêne
- Chênes
- Cerisier sauvage
- Merisier à grappes
- Aulne glutineux
- Erable sycomore
- Châtaignier
- Saule blanc
- Troène
- Eglantier
- Viornes
- Noisetiers
- Fusain
- Aubépine
- Sureau noir
- Cornouiller sanguin
- Ronces

Malgré le grand nombre d'espèces présentes, la haie nécessite un entretien conséquent car la plupart des espèces intéressantes pour la faune sont étouffées par les noisetiers qui dominent la lisière. Ils sont présents mais n'ont plus la place pour se développer correctement. Espèces qui vont être replantées:

- Erable champêtre
- Fusain
- Troène
- Nerprun purgatif
- Cornouiller mâle
- Epine noire
- Chèvrefeuille des haies
- Viorne aubier
- Saule des chèvres
- Saule pourpre

Anne-Claude-Jacquat

(biologiste en charge du suivi du projet)

ON Y ETAIT !

Notre Journée Verte " Sey-Bôo-Lully !"

Cette année, notre journée verte à été consacrée à l'aménagement de la haie champêtre à Lully, (voir page précédente).

Sous la houlette de Mme Anne-Claude Jacquat, les forestiers ont marqué les arbres et buissons à abattre le 22 septembre et ont effectué le travail les 28 et 29 septembre.

Ce samedi 1^{er} octobre, les participants à la journée "Sey-Bôo-Lully" ont trié et débarrassé toute cette taille: 1 tas pour faire des copeaux et 3 tas aménagés pour la faune.

Deux heures d'activité efficace, et dans la bonne humeur, couronnée par une bonne raclette!

Un grand merci à Mme Jacquat, aux forestiers et à tous les participants.



TRUCS ET ASTUCES

Vous avez envie de partager votre expérience ? Vous avez un bon truc ou des connaissances en matière de développement durable ?

Vous êtes invités à participer à cette rubrique en envoyant votre texte à commune@lully-fr.ch ou à en parler à l'un des membres de cette commission

Aujourd'hui : ALLUMER UN FEU par Annie-Laure Wisard

Je pensais: *"Vous n'allez pas m'apprendre à faire du feu!*

Ça fait plus de 40 ans que je me chauffe au bois, et l'homme fait du feu depuis la préhistoire."

Ben si!

C'était il y a 3 ans, en visite chez des neveux. Je demande si je peux me rendre utile pendant qu'ils finissent de préparer le souper, et ils me disent:

- *"allume le feu, il est prêt".*

- *"C'est quoi cette histoire? Tu as mis l'allume feu en haut!"*

- *"C'est la nouvelle technique pour allumer le feu. Ça pollue moins, et ça va très bien."*

Le feu est parti, mais je n'étais pas prête à me conformer à la mode, alors j'argumentais que chez moi le foyer était étroit, et que je ne pourrais pas croiser les bois, et qu'il faudra voir avec mon tirage etc. - *"Regarde sur internet!"*

De retour chez moi, j'ai vaguement essayé et pas trouvé terrible.

Plusieurs mois plus tard j'ai regardé sur le net et vu qu'il y avait beaucoup d'articles très sérieux. Je m'y suis mis, ai perfectionné ma technique en fonction de mon foyer, et j'ai dû admettre que non seulement ça pollue moins, mais en plus ça brûle nettement mieux. On n'a pas besoin de s'en occuper, car il ne s'effondre jamais.

Quelques mois plus tard, mon mari s'y est mis aussi, car il a bien dû admettre que mes feux allaient mieux que les siens. :-)

Voilà, pour ceux qui voudraient plus de détails je vous mets ci-dessous quelques liens sur le sujet.

<https://www.youtube.com/watch?v=68mi9A4fll4>

www.energie-environnement.ch

<https://www.youtube.com/watch?v=TqvR0gGTY4k>

www.lespritnature.com/faire-du-feu-sans-fumee

Une astuce pour ceux qui n'aiment pas recopier les adresses: vous pouvez cliquer directement en relisant cet article sur la Feuille Verte en ligne

www.lully-fr.ch

Allumage le bon départ!

Chauffages au bois à combustion supérieure

Combustion sans dégagement de fumée – cette nouvelle méthode d'allumage simple et efficace permet de réduire sensiblement les émissions de polluants durant la combustion. Le bois brûle progressivement du haut vers le bas. Par rapport à l'allumage par le bas cette combustion se déroule plus lentement et peut mieux être contrôlée durant toute la durée du processus. Les gaz résiduels se retrouvent dans la flamme incandescente et sont presque entièrement brûlés.

Le feu est allumé en haut et brûle vers le bas, comme pour une bougie !



Pour quel type de chauffages à bûches cette méthode d'allumage convient-elle?



Chauffages à bûches avec évacuation des gaz résiduels par le haut



Cheminées
Cuisinières à bois



Poêles cheminées



Poêles à accumulation
Poêles à catelles
Poêles à pierre ollaire

Comment procéder?



Préparation: Pour obtenir un démarrage ne produisant qu'un minimum d'émissions, préparer 4 bûchettes sèches de sapin avec une section transversale de 3 x 3 cm et une longueur d'env. 20 cm ainsi qu'un allume-feu (par ex. laine de bois trempée dans de la cire).



Kit d'allumage: Vous pouvez aisément le fabriquer, il remplacera avantageusement papier et carton. Vous disposez les 4 bûchettes en croix et placez l'allume-feu au milieu (cercle en rouge).



Empilage du bois dans les cheminées: Dans les grands foyers, empilez les bûches en croix en ayant soin de laisser un peu d'espace libre entre celles-ci. Les grandes bûches sont placées en bas, les plus petites en haut.



Disposition du module d'allumage: Le module d'allumage se place sur la pile de bois de chauffage (bûches du bas transversalement à celles du haut). Une allumette suffit et le feu est allumé.

Comment remplir le foyer?



Dans des **foyers étroits**, vous disposez les bûches avec la section transversale vers l'avant.



Dans des **foyers étroits et élevés**, vous dressez les bûches.



Dans des **foyers larges, mais peu profonds**, vous placez les bûches longitudinalement sur le devant.



Dans les **poêles à accumulation**, vous disposez les bûches avec la section transversale vers l'avant.

Indications supplémentaires pour l'exploitation

- Ne pas combler tout l'espace du foyer et respecter le mode d'emploi.
- Ne jamais diminuer la flamme en fermant les arrivées d'air ou le clapet de la cheminée.
- Lors du réapprovisionnement, ne rajouter des briquettes ou des bûches que une à une. Placer les nouvelles briquettes ou bûches sur le brasier, afin que le bois prenne tout de suite feu. Eviter de diminuer le feu même lors de la recharge de bois (risque de gaspillage de la chaleur). Ne jamais recharger les poêles à accumulation.
- Fermez les clapets d'aération que lorsque le brasier n'est presque plus visible, afin que le four ne se refroidisse pas trop rapidement. Fermez ensuite la glissière quand le brasier est éteint.
- Evacuez les cendres de charbon de bois refroidies avec les ordures ménagères.
- Un nettoyage effectué à intervalles réguliers par un ramoneur permet de diminuer les émissions de poussières fines.
- Votre ramoneur et les services spécialisés des cantons et des communes pourront vous donner tous les renseignements utiles.

Consultez également le site: www.energie-bois.ch

Qu'a-t-on le droit de brûler?



- Bûches à l'état naturel, séchées à l'abri des intempéries durant 1 à 2 ans.
- Briquettes de bois non traité.
- Le diamètre du bois ne devrait pas dépasser 7 à 9 cm.
- Avant usage, entreposer le bois de chauffage au minimum une journée dans une pièce chauffée, car le bois froid brûle mal.

Vous trouverez des allume-feu prêts à l'emploi dans les centres commerciaux spécialisés dans le bricolage.



Qu'est-il interdit de brûler?



Les allume-feu se prêtent mieux à l'allumage que le papier. Le carton, le bois de palettes à jeter ou d'usage multiple, les caisses, le bois en provenance de meubles, de la rénovation ou démolition d'immeubles et de chantiers ne doivent pas être brûlés dans des chauffages à bois.



Les émissions de tels matériaux attaquent les installations et nuisent tant à votre santé qu'à l'environnement.

Il est interdit de brûler ces types de matériaux dans des chauffages à bois.

Sans dégagement de fumée après 15 minutes : La fumée est synonyme d'émission de poussières fines. Lors d'une exploitation correcte, le feu d'un chauffage à bûches ne dégage plus de fumée après au maximum un quart d'heure. Si tel n'était pas le cas, les exigences de l'Ordonnance pour la Protection de l'air (OPair) ne sont pas respectées. **L'autorité compétente peut dans ce cas décréter des mesures.**

Les organisations suivantes ont soutenu l'élaboration de cette fiche technique :

Office fédéral de l'énergie OFEN et SuisseEnergie – Office fédéral de l'environnement OFEV – Chauffages au bois suisse FSIB – Association suisse des Maîtres Ramoneurs ASMR – Société suisse des entrepreneurs poêliers et carreleurs SPC – Offices de protection de l'air des cantons

SuisseEnergie

Energie-bois Suisse - Route de la Chocolatière 26 / CP 129 - 1026 Echandens
Tél. 021 320 30 35 - Fax 021 320 30 38 - info@energie-bois.ch - www.energie-bois.ch - www.suisse-energie.ch
Publication-Nr. 315 - 2013/11 - 10'000

Route de Châtillon 2
1470 Lully/FR
Tél.+41 (0)26 / 663 44 88
Fax.+41 (0)26 / 663 44 78
commune@lully-fr.ch



Commune de
Lully Fribourg

La Feuille Verte

Membres de la commission du développement durable et de la qualité de vie :
Julien Hennard, Catherine Plüss, Joséphine Rey-Mermet, Jacqueline Tesse,
Annie-Laure Wisard.



A VOS AGENDAS !

Tables d'hôtes pour séniors:



La Dînette » chez
Mme Caroline Brodard.
Renseignements et
inscriptions:
026 663 55 04 ou
079 487 19 22

5 septembre 2016
10 octobre 2016
7 novembre 2016
12 décembre 2016.
16 janvier 2017
13 février 2017
13 mars 2017
24 avril 2017

Fenêtres de l'Avent:

du dimanche 27 novembre au
vendredi 23 décembre 2016.
Les personnes intéressées à
organiser une fenêtre de l'Avent
devant chez elle ou
dans un endroit public
de la commune,
sont priées de s'inscrire
jusqu'au 31 octobre



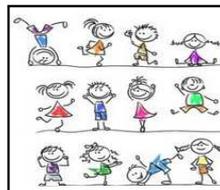
13 novembre 2016

4 décembre 2016

22 janvier 2017

19 février 2017

La bougeotte



Des aprèm's qui **bougent**